



# **EXIT** A.D.M.D. Suisse romande

Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité

Adresse: Case postale 100, CH-1222 Vézenaz / Genève  
Bulletin N° 4 Novembre 1985 Paraît 2 fois par an Tirage 3000 ex.

## LETTRE DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE



Le Comité est heureux de vous annoncer aujourd'hui une bonne nouvelle: la présentation de notre association sera diffusée sur les écrans de la Télévision Suisse Romande le samedi 23 novembre à 11 h. 40 ainsi que le lundi 25 novembre vers 23 h. 00, dans le cadre de l'émission «L'ANTENNE EST A VOUS».

Une première émission réalisée par notre comité avait déjà été diffusée en octobre 1983; son succès avait été immense, puisque la TV suisse romande signalait dans la presse qu'elle avait reçu ensuite plus de 1000 demandes de renseignements sur EXIT, lettres dont la majorité furent à l'origine de nouvelles adhésions. C'est donc à titre tout à fait exceptionnel que la télévision nous a ouvert ses portes une seconde fois; nous

en sommes extrêmement heureux pour la renommée d'EXIT — A.D.M.D. Suisse romande.

Votre comité a travaillé dur ces derniers mois et chacun a mis beaucoup de lui-même pour la réussite de cette émission; nous espérons donc que vous la regarderez tous et que vous la signalerez à tous vos amis et connaissances. Elle sera enregistrée sur une vidéocassette que vous pourrez acquérir. Nous prévoyons également de prêter gracieusement cette cassette aux responsables des sous-groupes locaux sur leur demande, en leur suggérant de l'utiliser comme thème de discussion pour l'organisation d'une réunion locale.

Quant aux *sous-groupes locaux*, ils sont en excellente voie de développement et nous souhaitons que beaucoup d'entre vous nous écrivent encore s'ils désirent avoir des contacts avec d'autres membres de leur région.

Nous vous rappelons la règle du jeu: la première personne d'une région qui nous écrit est considérée comme responsable (bien sûr avec son accord) et nous lui com-

muniquons alors l'adresse des autres membres intéressés de son secteur. Dans chaque groupe, vous vous arrangez ensuite entre vous pour organiser des contacts, des discussions ou des rencontres amicales; nous pensons spécialement au rôle que vous pouvez jouer comme témoin responsable du testament biologique (Déclaration pour une mort digne) de quelqu'un qui n'a pas de famille ou de connaissance pour assumer ce rôle.

Voici les régions ayant déjà un sous-groupe local: Genève, Lausanne, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Biemme, ainsi que le Tessin.

Nous profitons de ce message pour lancer un appel particulier à ceux d'entre vous habitant les cantons de Fribourg et du Valais, car nous désirons également y créer des noyaux de solidarité entre membres de ces deux cantons.

De plus, nous nous réjouissons de vous annoncer que la Suisse romande sera représentée au prochain *Congrès européen des associations EXIT à Francfort (RFA)*, du 21 au 23 novembre 1985, nos délégués vous tiendront au courant des sujets qui y seront traités ainsi que des séminaires et des conclusions des travaux auxquels ils auront pris part.

Nous avons voulu que ce bulletin vous apporte un message de solidarité et l'avons consacré aux *témoignages* de membres d'EXIT. Certains de ces témoignages sont poignants, d'autres dramatiques. L'espoir et le désespoir s'y mêlent étroitement. Ils confirment toujours davantage que la cause pour laquelle nous luttons est une bonne cause, une cause juste.

Les mentalités sont en train de changer face à la mort. Cette ultime liberté, d'avoir la certitude d'une mort digne et sereine, ne nous aide-t-elle pas à profiter pleinement de la vie? Une bonne mort fait partie d'une bonne vie.

Puissions-nous être suivis par le plus grand nombre pour faire avancer nos idées.

Jeanne Marchig

---

## TÉMOIGNAGES

---

### *Supplication d'un vieil homme*

Pardon docteur, m'est-il permis de mourir?  
Je sais que votre serment vous l'oblige  
Aussi longtemps que j'ai une étincelle de vie  
De la maintenir avec des tuyaux ou des bistouris  
De dénuder des veines et de masser des cœurs  
De faire des trachéotomies et des gavages,  
Mais me voici, avec 4 fois 20 passés  
J'ai vécu une vie et même un peu plus.  
J'ai élevé mes enfants, j'ai enterré ma femme  
Mes amis ont disparu  
Epargnez-moi donc votre couteau.  
Il me semble que j'ai mérité de glisser  
Doucement dans le sommeil, avec dignité  
Personne n'a le droit de m'empêcher  
D'aller avec mon Dieu.

Quand l'appel retentit aussi clairement  
Aucun mortel ne devrait me retenir ici.  
Vos motifs sont nobles  
Mais maintenant je vous prie  
Lisez dans mes yeux ce que mes lèvres  
Ne peuvent plus dire  
Ecoutez parler mon cœur  
Et vous l'entendrez pleurer  
Pardon docteur !  
Puis-je mourir ?

Ce témoignage bouleversant a été confié dernièrement par un malade, hospitalisé à Frigourg, à ses infirmières.

Publié dans la presse locale, il nous a été communiqué par l'un de nos membres.

***Madame E. K.-S. : un cas d'Euthanasie «douce» en Suisse (euthanasie passive)***

Atteint d'un cancer pulmonaire, découvert par hasard, mon mari a dû subir une opération pour enlever tout le poumon gauche.

...A partir de ce moment-là, il a passé six semaines aux soins intensifs, fixé jusqu'à sa mort au poumon artificiel; cela impliquait qu'il ne pouvait plus parler. Pendant ces six semaines, toute une série de complications se sont produites.

Déjà au moment de l'entrée de mon mari aux soins intensifs, j'ai parlé au chirurgien et au chef de clinique de ce service de l'existence du testament biologique EXIT de mon mari; ces deux médecins m'ont donné l'assurance de vouloir le respecter en cas de besoin.

...Un jour de la deuxième semaine, alors que mon mari avait encore la force de gribouiller quelques mots, il me rendit tout à coup un papier avec le message: «EXIT?». J'ai tout juste pu retenir une réaction de choc. Le lendemain, je lui ai confirmé que les médecins respecteraient son testament au cas où cela serait nécessaire. Je n'oublierai jamais ses preuves spontanées de profonde reconnaissance et de soulagement !

L'équipe de médecins et d'infirmières m'ont permis de rester deux fois par jour aussi longtemps que la situation le permettait, au lieu d'être soumise aux normes officielles de deux fois cinq minutes.

Malgré un manque de temps chronique des deux médecins-chefs, ils m'ont toujours reçue.

...Au cours de ces six semaines, il s'est développé une relation de grande confiance où, des deux côtés, tout pouvait être discuté sans mâcher ses mots.

...Au moment où son cas est graduellement devenu désespéré, mon mari a clairement indiqué qu'il «en avait assez». Quelques jours après, le médecin-chef des soins intensifs et moi avons organisé une réunion avec les enfants — déjà adultes du reste — pour discuter en détail des conséquences pratiques du testament biologique et pour «faire un contrat», comme le médecin-chef l'a appelé. Ce fut une soirée extrêmement dure pour les enfants et les trois ont réagi émotionnellement de manière très différente.

...A ce moment-là, j'ai découvert les grandes qualités de psychologue dont disposait le médecin-chef des soins intensifs; j'ai compris aussi comment la qualification populaire de «acharneur thérapeutique» était fautive et profondément insultante

pour une personne qui, en plus de ses connaissances médicales, techniques et psychologiques, mettait à disposition son temps et toutes ses qualités humaines pour accompagner la famille d'un de ses malades aux moments de grande détresse ! Le contrat enfin conclu avec le médecin a permis aux enfants de faire leurs adieux à leur père en toute sérénité. ...Quant à moi, j'ai surtout été traumatisée après coup par l'impression que mon mari avait subi, lors de ses derniers instants, les effets d'une lente suffocation, suffocation inaperçue de lui, du reste, grâce à l'administration de doses augmentées de morphine. En même temps, j'ai été profondément heureuse d'avoir pu réaliser le vœu que je m'étais fait à moi-même, celui d'accompagner mon mari avec tout mon cœur jusqu'à la fin, dans l'assurance et la certitude que son testament avait été respecté.

**Madame D.C., 38 ans** ...Je me sens plus que jamais attachée à EXIT du fait que je suis aide-soignante dans un centre médicalisé pour personnes âgées. Une soixantaine de vieux y attendent la mort. Et il y a plusieurs personnes qui, chaque jour, nous demandent « le bouillon d'onze heures » (pour reprendre l'expression d'un monsieur que j'aime bien) ou plus précisément la mort. Je vois des souffrances insoutenables qui me révoltent.

J'ai sensibilisé mon médecin à notre mouvement; il est mon médecin et aussi celui des malades de mon lieu de travail. Il possède mon testament biologique. Nous avons parlé ensemble du cas d'une dame qui a été prolongée au maximum dans de grandes souffrances. Mon médecin m'a dit : « Je ne recommencerai plus une chose pareille. »

C'est difficile d'exister dans un endroit où l'on maintient en vie des gens qui souffrent et qui réclament la mort parce qu'ils n'ont plus de famille, seulement la solitude et la souffrance avec la conscience que, de toute façon, ils vont végéter longtemps ici avant de mourir.

Cela me permet d'être d'autant plus claire avec moi-même par rapport à la mort : « Choisir l'heure de sa mort avant la dégradation physique et morale ».

**Madame L. :** Je désire adhérer à votre mouvement que j'estime être d'une grande utilité. J'ai 40 ans et, commençant d'aborder l'autre moitié de mon existence que, voyez-vous, j'envisage assez longue, la hantise de la maladie incurable, de l'impotence, me préoccupe et je veux prendre ma vie en mains et ne pas infliger à mon mari ou à mes enfants des tourments, des choix. Car j'estime pouvoir prendre en charge, moi-même, la décision de mon existence ou la fin de celle-ci, si la maladie ne me fait entrevoir qu'un monde de souffrance, qu'un monde sans espoir. Je me refuse totalement à pourrir doucement dans un lit, même entourée des miens. En un mot, je veux vivre ou mourir !

J'ai déjà expliqué mon point de vue à mon médecin de famille, qui l'a parfaitement admis, et celui-ci m'a même expliqué dans les grandes lignes la marche à suivre pour faire mes volontés, mais évidemment l'aide et le soutien éventuel d'un organisme comme le vôtre est très important. C'est pour cela que je désire me joindre à vous dans la lutte contre cette opposition à disposer de soi.

**Madame E. G. :** J'ai 76 ans et je suis contre la possibilité de se donner la mort, étant catholique pratiquante. Je sais que Dieu seul en a le droit. Mais je suis entièrement d'accord lorsque l'on est inconscient et dans le coma final pour qu'on ne vous prolonge pas avec un tas de tuyaux. J'ai vu mon mari après une opération,

le cerveau ayant lâché, son cœur était très bon, on l'a prolongé sachant que la mort était inévitable. Je ne veux pas de cela.

C'est pour cela que j'ai adhéré à votre association et l'ai fait connaître à mes amis.

**Madame M. S. :** ...On aide les bêtes à mourir, pourquoi ne fait-on rien pour les gens? Sans cesse, je pense à cela, car j'ai vu mourir ma mère et d'autres personnes de ma famille dans d'atroces souffrances, avec le cancer des os.

Et on dit que l'homme est humain...

### QUELQUES TEMOIGNAGES CONCERNANT NOTRE GUIDE D'AUTODÉLIVRANCE

**Madame T. M., Montreux :** ...Je dois subir une grave opération qui me laissera peut-être infirme et surtout dépendante de quelqu'un; moi qui suis seule, veuve et sans enfants, cela m'est insupportable.

Peut-être que je changerai d'avis le moment venu, qui sait? Mais, d'avoir ce qu'il faut pour s'endormir « paisiblement » suffit à nous donner le courage de vivre.

**Madame H. S., Genève :** ...Nous voulons, mon mari et moi, exprimer notre reconnaissance pour le travail accompli par le comité dans ses recherches pour la rédaction du guide, rédaction inspirée par beaucoup de générosité, de compréhension humaine et donc sécurisante.

**Madame J. S., Prilly :** ...Après une lecture attentive (du guide), mon mari et moi-même vous remercions infiniment pour vos conseils judicieux et pour la façon très humaine de les présenter. Nous souhaitons cependant tous deux ne pas avoir à y recourir ou alors le plus tard possible, car la vie est un bien très précieux.

---

## NOUVELLES D'ICI ET D'AILLEURS

---

### **GENEVE — *Projet de loi du Grand Conseil genevois pour améliorer la relation entre le médecin et son malade.***

En septembre, une commission parlementaire a présenté au Grand Conseil un projet de loi concernant les rapports entre malades et médecins, en réponse à une initiative concernant le droit des malades, déposée en 1983.

Ce projet accepte la plupart des postulats de l'initiative — soit choix du traitement, information au malade et humanisation de l'hôpital — mais en rejette quelques-uns qui pourraient compromettre l'indispensable esprit de collaboration entre le soignant et le patient.

L'article 8 de ce projet de loi est pour nous d'un intérêt tout particulier, puisqu'il est consacré à la *mort dans la dignité*. En voici le texte :

*« Si, en repoussant l'échéance de la mort, on ne fait que prolonger les souffrances et si, d'autre part, l'affection a pris un cours irréversible vers un pronostic fatal, le malade ou sa famille peut demander que l'on renonce à un traitement devenu inutile et que l'on se contente de calmer les souffrances du mourant et d'assurer son confort physique et moral. La famille a le droit d'entourer le mourant sans contrainte d'horaire. Le mourant est placé dans un environnement approprié. »*

C'est la première fois qu'un tel article figurerait dans la loi. Cela montre que le législateur n'entend plus admettre sans réserve un acharnement thérapeutique injustifié et qu'il tient à mettre au premier plan, au-delà de la guérison, le bien-être du patient.

Affaire à suivre, puisque ce problème sera soumis bientôt au verdict du citoyen genevois.

### ***Inauguration officielle du CESCO***

En juin a eu lieu l'inauguration du *Centre de soins continus* (CESCO) à Collonge-Bellerive, près de Genève.

Mis en service en 1979, ce nouvel hôpital, qui fait partie des Institutions universitaires de gériatrie dirigées par le Professeur J.-P. Junod, a très vite dû être agrandi; cette étape étant aujourd'hui terminée, c'est 104 lits supplémentaires qui sont actuellement mis à disposition de la population âgée malade du canton.

Son médecin-chef, le Dr Ch.-H. Rapin en a fait un établissement à la pointe du progrès, en y respectant la liberté et la dignité du malade et du mourant. Il y a institué le fameux *traitement antalgique en continu* permettant de supprimer complètement les douleurs des patients qu'on ne peut plus guérir, en particulier celles de certains cancéreux.

Le Dr Rapin s'est familiarisé, en Angleterre, à l'accompagnement au mourant. Au CESCO, une formation dans ce domaine est offerte actuellement au personnel soignant, grâce à une donation importante, le fonds Wilmers.

Le CESCO s'est également fait connaître pour son traitement efficace de la malnutrition de la personne âgée, complété par des cours aux patients et à leur famille; en outre, il s'est spécialisé dans le traitement des escarres, ces plaies profondes dues à un alitement prolongé, ainsi que dans la rééducation (physiothérapie et ergothérapie). Enfin, un hôpital de jour y est intégré, à l'intention des personnes âgées qui ont besoin de traitement sans devoir être hospitalisées.

### ***Le Dr Elisabeth Kübler-Ross à Lausanne***

Le 29 septembre, le Palais de Beaulieu accueillait la célèbre psychiatre d'origine zurichoise qui a changé la mort aux Etats-Unis: le Dr Kübler-Ross. Elle y travaille sans relâche depuis 20 ans en enseignant comment l'on peut dédramatiser la peur de l'inconnu face à la mort, qu'elle considère comme une étape de la vie et qu'elle apprend à aborder avec sérénité, grâce à une préparation et à un entourage d'accompagnement au mourant.

A Lausanne, sa conférence (en anglais) fut pour elle l'occasion de faire le point sur l'*accompagnement de la personne en fin de vie*, d'après sa longue expérience dans ce domaine.

Cette conférence était organisée par Rosette Poletti, directrice de l'Ecole supérieure d'enseignement infirmier de la Croix-Rouge suisse à Lausanne, chargée de cours de l'Université de Genève et ancienne directrice de l'Ecole de soins d'infirmiers du Bon Secours à Genève; elle est notamment à l'origine de tout l'effort actuel pour la promotion des soins palliatifs d'accompagnement aux mourants en Suisse romande.

## **En Suisse, rejet de l'initiative pour le «droit à la vie»**

Le Comité d'EXIT est très soulagé d'apprendre que cette initiative a été rejetée par le peuple suisse à une très forte majorité (deux tiers) le 9 juin dernier.

Nous rappelons que nos craintes étaient dues au fait que son texte stipulait, entre autres choses, que «la vie de l'être humain prend fin par *la mort naturelle*» et pouvait mener le législateur à rendre punissable toute tentative et toute assistance au suicide; ainsi l'acte d'autodélivrance, que nous considérons comme une liberté personnelle de l'individu, aurait pu devenir illégal. De plus, elle aurait entravé toute assistance au mourant.

### **TÉLÉVISION**

#### **PRÉSENTATION D'EXIT — A.D.M.D. SUISSE ROMANDE**

Cette émission, d'une durée de 15 minutes, sera diffusée par la TV.  
Suisse romande dans le cadre de

**«L'ANTENNE EST A VOUS»**  
samedi 23 novembre à 11 h. 40 et  
lundi 25 novembre à 23 h.

**A ne pas manquer et à signaler autour de vous!**

### **VIDÉO - CASSETTES EN VENTE**

La vidéo-cassette VHS de l'émission de la Télévision suisse romande «L'antenne est à vous» du samedi 23 novembre présentant notre association A.D.M.D. Suisse romande peut être obtenue au prix de 35 francs.

Prière d'adresser votre commande à:

EXIT — A.D.M.D. Suisse romande  
Case postale 100  
1222 Vérenaz / Genève

### **PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Prière de bien vouloir noter d'ores et déjà la date de notre prochaine Assemblée générale, fixée au

**mardi 4 février 1986 à 20 heures.**

Elle aura lieu dans le même local que l'an dernier, soit à l'auditoire Piaget, Uni II, rue du Général Dufour 24, à Genève.

Une convocation détaillée vous sera envoyée au début de l'année prochaine.

### **COTISATION 1986**

Etant donné que la cotisation pour 1986 sera fixée le 4 février lors de l'Assemblée générale, nous vous demandons de *ne pas la payer avant février*.

Vous recevrez après l'Assemblée générale votre bulletin de versement avec votre timbre de validation pour 1986 à coller sur votre carte de membre.

---

## VOUS POURRIEZ LIRE...

---

Du Prof. L. Schwartzberg :

«**REQUIEM POUR LA VIE**»

Ed. Le Pré aux Clercs 1985. Prix: Fr. 29,50

Plus de 200.000 personnes ont lu ce livre et en ont fait un best-seller.

Le Professeur Schwartzberg affronte quotidiennement l'une des maladies qui pose le plus de questions — physiques, affectives, morales, philosophiques —, le cancer. La crainte que ce seul mot inspire engage encore médecins et familles à taire la réalité. L'ouvrage de ce célèbre cancérologue contenant de nombreux témoignages est un cri émouvant pour la dignité de l'homme. Doit-on cacher la vérité au malade sous prétexte de charité ou doit-on la lui dire par respect pour lui? Mentir au malade, c'est escamoter sa vie et son destin d'homme vivant.

Il faut espérer que, de plus en plus, les médecins réalisent que la vie n'appartient qu'à son dépositaire, et que demander de l'aide au terme de son existence est, pour le mourant, une ultime liberté.

«Requiem pour la vie» est un très beau livre, plein de courage, d'intelligence, de lucidité et de tendresse. Nous aimerions, à la lecture de cet ouvrage, que vous partagiez avec nous l'estime que nous éprouvons pour son auteur.

G. Versel

---

### NOUVEAUX MEMBRES

Aidez-nous à recruter de nouveaux adhérents; c'est par leur nombre que nous pourrions faire avancer nos idées!

Découpez ce coupon et donnez-le à l'un de vos amis intéressés.



---

### COUPON

à renvoyer à A.D.M.D., Case postale 100, 1222 VESENAZ

Je désire recevoir gratuitement toutes informations concernant l'association EXIT — A.D.M.D. Suisse romande.

Nom: .....

Prénom: .....

Rue et No: .....

No postal / Localité: .....

Date: .....

Signature: .....